Association étudiante de l'Université McGill
Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Students' Society of McGill University
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.
ssmu.ca | (514) 398-6800 | 3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

Plan sur les clubs et les services en tant que priorité absolue de l'AÉUM

Adopté par le conseil législatif : 2020/03/28
Date d'expiration : 2024/01/01
Lien vers la motion

1. Préambule

L'Association étudiante de l'Université McGill (« l'Association ») s'engage à faire des clubs et des services étudiants la plus haute priorité de l'Association. Au cours des dernières itérations de l'Association, un plan clair pour améliorer l'expérience des clubs et des services n'a pas été défini.

2. Améliorations pour le fonctionnement des clubs/services

Les améliorations suivantes concernant le fonctionnement des clubs et des services devraient se faire au cours des cinq (5) prochaines années de la présente politique. Les dates de mise en œuvre suggérées sont indiquées à côté de chaque action.

2.1 Création d'un ou de plusieurs postes permanents entièrement dédiés aux clubs et aux services (automne 2019)

2.1.1 Représentations de clubs et de services directement impliquées dans le processus d'examen annuel

2.1.2 Évaluation de ce rôle et possibilité de séparation en tant que membre permanent du personnel du club et membre permanent du personnel de service (automne 2021)

2.2 Création d'un poste étudiant de recherche en politique des clubs (automne 2020) qui sera responsable de :

2.2.1 Faire des recherches sur les politiques des clubs dans d'autres universités comparables ;

2.2.2 Identifier les domaines d'amélioration dans le processus d'acquisition et de maintien du statut de club de l'AÉUM ;

2.2.3 Mener des consultations directes adéquates avec les clubs intérimaires et à part entière pour recueillir des commentaires sur la politique actuelle de l'AÉUM ;

2.2.4 Consulter les clubs non membres de l'AÉUM pour mieux comprendre les obstacles à l'obtention du statut de club de l'AÉUM ;

2.2.5 Offrir des recommandations aux politiques concernant les clubs afin de réduire le fardeau administratif imposé par l'AÉUM aux directions des clubs ;

2.2.6 Suggérer des avenues que l'AÉUM peut poursuivre pour améliorer ses relations avec les groupes étudiants.

2.3 Augmentation des frais du fonds des clubs pour subventionner le permis de manutention des aliments, le coût de location de l'équipement, les frais de parrainage et le portail des clubs (hiver 2020)

2.4 Création d'un portail de clubs, services et groupes étudiants indépendants qui contient toutes les informations pertinentes pour communiquer directement aux groupes, y compris :

2.4.1 Création de modules électroniques qui renseignent sur les attentes par rapport aux clubs et services de l'AÉUM concernant :

a. Demandes de chèques
b. Opérations bancaires
c. Audits
d. Réservations de salles
e. Assurances événements/réservations externes à l'AÉUM
f. Permis d'alcool/événements
g. Financement
h. Ressources générales
i. Un guide annuel des clubs mis à jour par la vice-présidence (vie étudiante) avec toutes les autres informations utiles
j. Maintien de la plateforme d'inscription et de paiement de la soirée des activités

2.5 Plaidoyer pour le développement d'une plateforme centralisée de réservation de salles permettant aux groupes étudiants de réserver n'importe quel bâtiment sur le campus, en collaboration avec les directions des bâtiments de toute l'Université pour créer un système regroupant tous les bâtiments des différentes unités de McGill et de l'AÉUM

2.6 Maintien d'une liste de contrôle simple pour toutes les exigences pour les clubs qui doit être envoyée électroniquement à chaque membre de l'AÉUM pendant que le portail des clubs, des services et des groupes étudiants indépendants est en cours de développement.

3. Améliorations pour la consultation des clubs/services

3.1 Améliorations suivantes en ce qui concerne la consultation des clubs et services pour que l'Association comprenne mieux les besoins des clubs et des services. Les améliorations structurelles consultatives suivantes sont suggérées :

3.1.1 Sommets dirigés par les représentations des clubs et des services de l'AÉUM au personnel permanent du conseil législatif, des clubs et des services, ainsi qu'à la vice-présidence (vie étudiante) et à la vice-présidence (finance) pour rencontrer tous les services sur une base semestrielle (automne 2020)

3.1.2 Séances de consultation semestrielles (sondages, événements, etc.) gérées par les représentations des clubs de l'Association au conseil législatif pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les clubs (automne 2020)

3.1.3 La vice-présidence (vie étudiante) et vice-présidence (finance) font le point sur chaque service une fois par semestre, soit en visitant les comités exécutifs, soit en les invitant à participer au comité d'examen des services.

4. Conclusion

En atteignant ces objectifs au cours des cinq (5) prochaines années, l'Association peut affirmer son engagement à améliorer l'expérience des clubs et des services. Il est important que les directions, le conseil d'administration et le conseil législatif de l'Association tiennent les directions responsables des idées de ce plan.